



Realisation d'une route à la place d'un fossé

Par **TOTOF2261**, le **22/04/2018** à **18:54**

Bonsoir

je suis propriétaire depuis 13 ans , sur un coté de mon terrain il y avait un fossé dont le propriétaire est la commune , suite à une construction des ateliers communaux en cours d'exécution à l'arrière de mon terrain qui a déjà un accès principale sur une voie déjà existante , la mairie de ma commune sans aucune enquête public ou autres vient de s'octroyer le droit de réaliser une petite route d'accès à la place de ce fossé soit disant pour y faciliter le passage des ouvriers de la commune , il faut quand même savoir que ces véhicules vont rentrer par la route du lotissement pour y accéder. Est ce que la Mairie d'une commune a le droit de réaliser des choses de ce type sans en avoir avertie les personnes à proximité? un fossé communale peut il devenir une route d'accès?Devait il y avoir une enquête public? Peut on porter plainte et a qui? Merci de me donner des conseils

Par **Tisuisse**, le **23/04/2018** à **07:05**

Bonjour,

Si cet accès, ce fossé, appartient à la commune, elle a, bien entendu, le droit -et le devoir- de l'entretenir, donc de créer cette route. Comme des camions doivent emprunter cette route, la création de celle-ci semble justifiée.